

Mémo-Produit Responsabilité Civile Professionnelle

Tous risques Conseil en entreprise

De quoi parle-t-on?

Le contrat RC Pro Tous risques Conseil en entreprise permet de protéger les professionnels du conseil et des services **contre les conséquences des erreurs, fautes ou omissions** qu'ils pourraient commettre dans le cadre de leur activité professionnelle.

De qui parle-t-on?

Professionnels et entreprises

- De toutes tailles, jusqu'à 1Md€ de chiffre d'affaires
- Preneur d'assurance situé en France, Filiales Monde entier

Quelles sont les activités couvertes par le contrat Hiscox?

Activités « cibles »

- Conseil en Stratégie, Organisation, Développement commercial
- Conseil en gestion Administrative et Financière de l'entreprise
- Externalisation
- Conseil en RH / Recrutement / Développement personnel
- Conseil en Environnement / Qualité / Certification / Santé / Sécurité / Compliance
- Conseil en fusion et acquisition
- Due dilligence
- Gestion de projets

Activités « exclues »

- Conseils en investissements financiers
- Conseil en gestion de patrimoine
- Professions réglementées (consultation juridique / avocats, experts comptables / CIF, agents immobiliers...)
- Conseils portant sur le domaine du bâtiment

2 typologies d'offre

Extranet MyHiscox:

- Activités étendues
- CA maximum : 5M€
- Limite de garanties : 3M€
- Garanties standards

Souscription sur-mesure :

- Toutes activités
- Toutes taille d'entreprises
- Garanties sur-mesure
- Couverture large et montants de garantie adaptés

Quelles sont les principales garanties du contrat Hiscox?

RC professionnelle

Garanties « Avantage Plus »

Garantie optionnelle

- Dommages corporels
- Dommages matériels
- Manquement contractuel et faute professionnelle
- Violation des droits de propriété intellectuelle
- Atteinte à votre réputation
- Remplacement d'un homme clé
- Contestation de créance
- Protection juridique

Principaux frais pris en charge

- Frais de défense
- Dommages et intérêts
- Frais additionnels et correctifs
- Remboursement des frais engagés dans le cadre des garanties « Avantage Plus »

Exemples de mise en cause possible

Responsabilité Civile Professionnelle :

- Faute professionnelle de l'assuré qui diffuse par négligence des informations stratégiques confidentielles de son client
- Manquement contractuel de l'assuré qui ne respecte pas les délais prévus dans la réalisation d'une étude stratégique
- Faute professionnelle de l'assuré dans sa mission d'externalisation de la paie et de la gestion administrative du personnel, qui commet des erreurs de déclaration URSSAF



Mémo-Produit Responsabilité Civile Professionnelle

Tous risques Conseil en entreprise

Garanties Avantages Plus:

- Propos négatifs tenus publiquement par le client d'un assuré nécessitant des frais de restauration de son image.
- Remise en cause par un mandataire judiciaire d'un paiement reçu par l'assuré avant la procédure collective d'un de ses clients (créance contestée).

Pourquoi choisir Hiscox?

Expertise

 30 ans d'expériences dans l'assurance RC professionnelle

Produit

- Garantie « Tous sauf » sans souslimite
- Garanties « dommages » intégrées d'office (« Avantages Plus »)

Équipe

- Disponibilité, réactivité des équipes de souscription et de gestion
- Haute qualité de gestion des sinistres
- Outil de souscription en ligne performant : MyHiscox

Comment aller plus loin dans / améliorer / compléter la protection de vos assurés ?

Hiscox vous permet de souscrire de manière modulaire, c'est-à-dire de proposer un contrat global, régi par des Conditions Générales communes et composé de modules autonomes, pouvant être souscrits ou résiliés séparément (RC Pro, RC Exploitation, Cyber, Responsabilité des Dirigeants, Locaux professionnels, Matériel informatique).

Quelles questions peut vous poser un assuré/prospect?

| Est-ce que je suis couvert lorsque je rédige les statuts de mes clients? | Non , car la rédaction d'actes juridiques (statuts d'entreprises, contrats) sont des consultations juridiques, dévolues aux avocats |
|------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Est-ce que je suis couvert sur je réalise mes missions à distance ? | Oui, la garantie est acquise que les activités soient réalisées dans les locaux de l'assuré, chez son client, chez un tiers ou à distance. |
| Est-ce que je suis couvert si je perds les documents remis par mes clients ? | Oui, les biens confiés sont garantis, sans sous-limite |

Le saviez-vous?

Le marché du conseil en entreprise en 2020 :

- 27Mds € de Chiffre d'affaires
- 74% des entreprises comptent de 1 à 3 salariés

Prévision de croissance 2023 : +10%

Sources: Syntec (rapport de branche 2023)